



**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la greffière de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 22 juin 2021, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 09-2021 : Règlement relatif à la gestion contractuelle

Ledit règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale à La Sarre, ainsi que sur le site internet de la Ville de La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE  
CE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2021

Valérie Fournier  
Greffière